

LE TEMPS, 2 mai 2008

Chronique de Marie-Hélène Miauton

A quand le chèque scolaire ?

Bien des idées fausses courent sur le chèque scolaire, essentiellement d'ailleurs parce qu'il peut revêtir des formes diverses. Le principe de base est simple. On calcule en Suisse qu'un élève coûte 11'000.- à l'Etat en primaire et 15'000.- francs au secondaire. Les parents peuvent opter pour le privé, et l'Etat rétrocède alors cette somme à l'établissement de leur choix. Si l'écolage coûte plus cher, ils versent évidemment la différence. Les écoles privées auraient le choix d'adhérer ou non au principe mais celles qui le feraient devraient être préalablement agréées. En effet, un contrôle de l'Etat reste évidemment indispensable pour garantir l'étendue et la qualité de l'enseignement.

Mais, attention, il ne faut pas que cette accréditation devienne le prétexte à une masse de directives liberticides, vidant l'exercice de tout son sens. Car l'objectif est bel et bien de permettre le développement d'une offre étendue de projets pédagogiques ou éducatifs, ce que le monopole actuel de l'enseignement public empêche. Bien sûr, il existe déjà des écoles privées mais elles restent inaccessibles aux foyers modestes ou aux familles nombreuses, injustice sociale que personne n'ose dénoncer. Aujourd'hui, ce sont à peine 5% des enfants en âge de scolarité obligatoire qui en bénéficient alors que chacun est doté d'une forme d'intelligence individuelle, d'aptitudes différenciées, d'un rythme d'acquisition personnel. Ils doivent pourtant tous se couler dans le moule officiel.

L'idée du chèque scolaire semble si évidente qu'on se demande pourquoi il n'a pas encore été introduit dans un au moins des 26 systèmes cantonaux que connaît la Suisse, alors que plusieurs pays s'y sont mis, dont la Finlande qui sort en tête de l'étude PISA ! Il faut dire que ce projet déplaît souverainement aux milieux de l'enseignement et aux politiques qui en ont la charge. Ils arguent que l'instruction est une tâche sacrée de l'Etat, confondant le devoir de s'assurer que chacun puisse y accéder sans discrimination et le fait de la diffuser lui-même.

Ils ajoutent que l'enseignement ne doit pas devenir un bien marchand. Mais en raison de quoi la formation des jeunes esprits devrait-elle être le dernier des monopoles alors que son importance exige au contraire qu'elle échappe à tout dogmatisme et à toute uniformisation, pour bénéficier du maximum d'ouverture possible ?

Il ne faut pas craindre enfin un exode vers le privé, car cela ne s'est pas passé ainsi dans les pays qui ont introduit cette nouveauté. En effet, la possibilité de pouvoir choisir modifie à elle-seule le rapport entre l'école et la société. En outre, les parents se réapproprient l'éducation de leurs enfants, dont ils se sentent privés en l'absence de choix donc de décision. Pourtant, les opposants du chèque scolaire en Suisse affirment qu'il mènera à la faillite de l'école publique, crainte surprenante puisqu'ils jugent par ailleurs qu'elle confine à l'excellence, ce que quelques esprits chagrins osent contester !